

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le lundi 7 octobre 2024, à compter de 19h00 à la salle des Quatre-Coins sous la présidence de madame la mairesse Chantal Thibault, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers suivants :

Maurice Mercier
Noël Beaulé
Yvon Charette
Luc Richard
Robert Paquin

Monsieur le conseiller Jean-François Baril est absent.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et greffière trésorière est présente.

2024-10-155 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Richard et majoritairement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et d'ajouter les points suivants :

- 2.4 Comptes à payer
- 2.5 Liste des chèques émis
- 3.11 SDEM

Adoptée

2024-10-156 Adoption des procès-verbaux juillet, août et septembre

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu d'accepter les procès-verbaux de juillet, août et septembre.

Adoptée

2024-10-157 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu d'accepter le dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024.

Adoptée

2024-10-158 Compte à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 61 033.71\$.

Adoptée

2024-10-159 Liste des comptes payés

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes payés au montant de 271 646.18\$

Adoptée

2024-10-160

Groupe Azimut solutions géomatiques

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu d'accepter le montant de 2 115.54\$ pour maintenir la matrice graphique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Adoptée

2024-10-161

MicroAge

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu que le serveur migre vers le CLOUD.

Adoptée

2024-10-162

Programme d'aire à la voirie locale PAVL- PPACE

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva a pris connaissance des modalités d'application du volet PPA, PAVL et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Paquin et majoritairement résolu que le conseil municipal de Rivière-Héva approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et au frais inhérent admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2024-10-163 Village- relais

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Richard et majoritairement résolu d'autoriser madame Nathalie Savard, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents pour l'entente entre le MTQ et la municipalité pour l'aide financière prévue à l'élaboration du dossier de candidature à l'accréditation.

Adoptée

2024-10-164 Vente des 4 pneus du VTT SSI

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter la vente des pneus de l'ancien VTT du SSI au montant de 500\$ à madame Johanne Desputeau.

Une seule offre a été reçue pour cette vente.

Adoptée

2024-10-165 Soumission de déneigement M Jean-Marc Larouche

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu d'accepter les soumissions suivantes de M Jean-Marc Larouche :

- ✚ Sentier de la nature – stationnement 1 161.25\$
- ✚ Garage sentier de la nature 345\$
- ✚ Point d'eau ch. Du Lac-Malartic 632.50\$
- ✚ Rue des Trembles 661.25\$
- ✚ Rue des Sapins 1 696.25\$
- ✚ Rue du Sommet 3 478.75\$
- ✚ Rue des Iles 1 696.25\$

Adoptée

2024-10-166 Soumission de déneigement Ferme Avicole

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter les soumissions suivantes de Ferme Avicole :

- ✚ Rue Cloutier 4 930\$
- ✚ Rue Paul-Matteau 1 020\$
- ✚ Rue de la Baie 3 500\$
- ✚ Rue Authier 3 550\$
- ✚ Dôme, maison des jeunes, point d'eau Quatre-Coins 1 005\$
- ✚ Garage municipal 875\$
- ✚ Caserne 875\$
- ✚ Édifice municipal 2 355\$
- ✚ Station aqueduc 1 005\$
- ✚ HLM 1 765\$ (on refacture à l'OMH)

Adoptée

2024-10-167 Démission de M Martin Grandbois

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Richard et majoritairement résolu d'accepter la démission de M Martin Grandbois au poste de voirie.

Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Adoptée

2024-10-168

Affichage de deux postes

Il est proposé par monsieur Noël Beaulé et majoritairement résolu d'afficher 2 postes de : Travaux publics-journalier spécialisé

Adoptée

2024-10-169

Règlement modifiant la composition du conseil

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu que le conseil de Rivière-Héva ne modifie pas la composition de ce dernier.

Ce sera toujours 1 maire et 6 conseillers.

Adoptée

2024-10-170

SDEM

Considérant que la Municipalité de Rivière-Héva envisageait initialement d'adhérer à la SDEM et d'y contribuer financièrement;

Considérant que la Municipalité de Rivière-Héva y reconnaissait les avantages potentiels de cette association en termes de développement économique et de soutien aux entreprises locales;

Considérant que ces avantages pouvaient inclure l'accès à des ressources, des programmes de développement et de partenariats économiques;

Considérant qu'une somme de 75,000\$ est attribuée pour le pôle de développement économique d'où son importance accordée par la MRCVO;

Considérant que ces fonds peuvent être alloués à diverses initiatives visant à stimuler la croissance économique, à soutenir les entreprises locales, à créer des emplois et à favoriser l'innovation;

Considérant que la Municipalité de Rivière-Héva pourrait bénéficier de cette allocation pour soutenir ses propres initiatives de développement économique, car nous ignorons comment ces fonds sont utilisés et que notre secteur est inclus dans le pôle reconnu par la MRCVO;

Considérant qu'aucun représentant de Rivière-Héva ne peut siéger au CA de la SDEM, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Paquin et majoritairement résolu de faire une demande à la MRCVO afin que la Municipalité de Rivière-Héva puisse recevoir directement la partie monétaire qui lui est attribuée au sein de la SDEM.

Adoptée

DIVERS

Compte rendu des dossiers des élus

Chacun des élus fait un compte rendu des dossiers dont ils sont responsables.

Période de questions

Madame la mairesse a su répondre aux questions.

2024-10-171 Levée de la séance

À 19h16 il est proposé par monsieur le conseiller Luc Richard et majoritairement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Greffière-trésorière

Chantal Thibault
Mairesse